

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Eric **LEROY**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÛGE**, Richard **UNREIN** Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration à Stéphane Pérès dit Perey), Jeffrey **RUIZ** (procuration à Eric Leroy), Maférima **DIAGNE** (procuration à Josette Belloq), Claude **DAMBRINE** (procuration à Philippe Quertinmont), Keziban **YILDIZ** (procuration à Yasmina Boultam), Karima **TAJRI**, (procuration à Maud Lablois), Marouane **ACHRIT** (procuration à Jannick Mora), Gemma **DUFFAU** (procuration à Jean Touzeau), Levent **OZKAN** (procuration à Jean-Noël Goetz)

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

N° 2021/19.11/09

PÔLE AFFAIRES GÉNÉRALES : MARCHÉS PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA VILLE » :

*** CONVENTION CONSTITUTIVE – AUTORISATION SIGNATURE**

*** COORDONNATEUR - DÉSIGNATION**

Mónica CASANOVA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Jannick MORA, adjointe déléguée aux ressources humaines, à la sécurité et à la tranquillité publique, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Il convient pour la collectivité et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de renouveler leurs contrats d'assurances, conformément aux obligations de mise en concurrence du code de la commande publique.

Au regard des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics, il est possible de constituer un groupement de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Ce groupement de commandes sera constitué entre la Ville et le CCAS de Lormont et aura pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics ou accords-cadres de chaque membre jusqu'à la notification du marché.

Il est demandé au conseil municipal :

- * d'approuver la constitution du groupement de commandes pour les marchés d'assurances de la Ville qui donne lieu à la signature de la convention ;
- * de désigner la Ville de Lormont comme le coordonnateur du groupement.
- * d'autoriser Monsieur le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ce dossier a été examiné en commission affaires générales du 18 novembre 2021.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique ;

Entendu le rapport de présentation

Considérant l'intérêt pour la Ville et le CCAS de Lormont de constituer un groupement de commandes visant à conclure les contrats d'assurances dans le cadre d'un marché public ;

Considérant que la mutualisation d'une procédure d'achat peut permettre de réduire les coûts de procédure et d'obtenir un meilleur rapport entre qualité et prix ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver la constitution du groupement de commandes pour les marchés d'assurances de la Ville qui donne lieu à la signature de la convention ;

Article 2 :

de désigner la Ville de Lormont comme le coordonnateur du groupement.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR :

29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

2 - Groupe « Naturellement Lormont »

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste »

3 – Groupe « Lormont, Ville Française »

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 22 novembre 2021
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**